

N° 26 07 09

FINANCES

Konica Minolta

. Contrat - Signature - Autorisation

Rapporteur : Franck GROUSSARD

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 28

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

Dominique BELLENGER à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Mesdames, Messieurs,

Le service Communication de la Ville dispose pour la réalisation de ses travaux d'une solution d'impression devenue obsolète.

Afin d'acquérir un nouvel équipement et pour prévoir sa maintenance et les consommables associés, diverses sociétés ont été contactées.

La société Konica Minolta reconnue pour son expertise en matière de solutions d'impression et de services numériques associés, propose l'acquisition d'un équipement répondant parfaitement aux besoins de notre commune.

Cette acquisition est couplée avec un contrat de type "Global services" qui permet d'assurer pendant 5 ans la maintenance du nouvel équipement ainsi que la fourniture des consommables associés.

En conséquence, et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT la nécessité d'optimiser la gestion des équipements d'impression et des services associés à destination des services municipaux ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Konica Minolta reconnue pour son expertise en matière de solutions d'impression et de services numériques associés ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de recourir à un contrat de type "Global Services" permettant d'assurer la fourniture, la maintenance et l'évolution des solutions d'impression pendant 5 ans ;

CONSIDÉRANT que l'offre proposée répond aux besoins de la collectivité en termes de performance, de maîtrise des coûts et d'amélioration du service rendu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- autorise l'acquisition d'une solution d'impression numérique auprès de la société Konica Minolta pour un montant de 28 000 € H.T. soit 33 600 € T.T.C.
- autorise la signature d'un contrat "Global Services", ainsi que tout document y afférent, avec la société Konica Minolta Business Solutions France, dont le siège social est situé 365 Route de Saint Germain 78420 Carrières Sur Seine, pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature dudit contrat.

Inscriptions budgétaires :
Comptes : 21838 - 6156 - Fonctions : 028 - 020

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.